

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-033
	Séance du : 25/06/2025
Organigramme cible de l'EPCC et Modification du tableau des effectifs	

Le vingt-cinq juin 2025, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO, Florence MARCH, Michel ROUSSEL, Agnès ROBIN, Véronique BRUNET (en Visio), Nathalie PIAT, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Jacqueline BOULBES-GALABRUN, François-Xavier LAUCH, Genies BALAZUN, Renaud CALVAT, Mylène LUCAS, Tasnime AKBARALY

Excusés :

Autres participants : Jean VARELA, Alain PONS DE VINCENT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Béatrice AMAT, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO

Organigramme cible de l'EPCC et Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1224-1 du code du travail ;

Considérant :

Que le Conseil d'Administration a approuvé le transfert de l'activité et du personnel du Printemps des comédiens ;

Que les postes ont été créés au tableau des effectifs de l'EPCC par délibération du 6 février 2025 ;

Que la période de préfiguration a permis de mettre en place une réflexion collective sur l'organisation cible souhaitable pour l'EPCC ;

Qu'un organigramme cible présenté en annexe est proposé pour consolider l'organisation et le pilotage des activités de la Cité européenne du théâtre et des arts associés- domaine d'O.

Cet organigramme cible se structure en quatre pôles rattachés à la direction de l'établissement constituée du directeur général et du directeur général délégué :

- Un pôle ressources, constitué des services supports que sont la RH, l'administration et les finances, placé sous l'autorité et le pilotage direct du directeur général délégué.
- Un pôle Technique dont le pilotage et l'encadrement sera assuré par le directeur technique de l'EPCC
- Un pôle des publics et de la communication, comprenant quatre services : le service communication, le service billetterie, le service accueil des publics et le service des relations publiques. Ce pôle sera placé sous la direction et le pilotage du poste du directeur de la communication.
- Un pôle de programmation et de production artistique, placé sous l'autorité d'un administrateur général (poste créé en substitution au poste d'administrateur de production, vacant et actuellement inscrit au tableau des effectifs). Ce pôle regroupera une unité programmation et une unité production. L'unité programmation dispose d'un emploi permanent en CDI et s'appuiera sur des renforts en conseil en programmation soit en CDD soit en prestation de service.

Le fonctionnement de l'EPCC regroupant maintenant les activités de l'ancien EPIC du domaine d'O et celles de l'association Printemps des Comédiens nécessitera le recours régulier en particulier pour la préparation et la gestion du festival « Printemps des Comédiens » de renforts en CDD pour la coordination de la billetterie, la gestion des relations presse ou encore l'assistance à la production.

Que le conseil d'administration a approuvé la création des postes permanents.

Que ces postes répondent bien à des besoins permanents pour assurer les missions et activités de l'EPCC.

Qu'il convient donc de mettre à jour et modifier le tableau des effectifs de l'EPCC comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984

CODE	PROFESSION	Quotité Temps de travail	GROUPE	Nombre de poste
CADRE				
Groupe 1 - Emploi de direction avec délégation de responsabilité émanant des instances statutaires de la structure				
	Directeur.trice général.e (contrat de droit public)	100%	1	1
DGD	Directeur.trice général.e délégué.e	100%	1	1
Groupe 2 - Emploi de direction avec délégation sub-directoriale immédiate				
Groupe 3				
DtechG	Directeur.trice technique	100%	3	1
DtecA	Directeur.trice technique adjoint	100%	3	1
Diradm	Administrateur.ice général.e	100%	3	1
DRH	Directeur.trice ressources humaines	100%	3	1
Dircom	Directeur.trice de la communication	100%	3	1
DiPr	Directeur.trice de production	100%	3	1
DRP	Directeur.trice des relations publiques	100%	3	1
Groupe 4				
RACi	Responsable accueil	100%	4	1
Rbilc	Responsable de billetterie	100%	4	1
Gafin	Gestionnaire administratif et financier	100%	4	1
adjt	Adjoint.e à la direction technique	100%	4	1
Rcom	Responsable communication	100%	4	1
CPart	Coordinateur.trice artistique et programmeur.trice artistique	80%	4	1
RespAF	Responsable administratif et financier	100%	4	1
Rege	Régisseur général	100%	4	1
Agent de maîtrise				
Groupe 5				
Cprod	Chargé.e de production	100%	5	1
Gafin	Gestionnaire administratif et financier	100%	5	1
Cpub	Chargé.e des relations publiques	100%	5	1
Attcom	Attaché.e à la communication	100%	5	1
RGP	Régisseur.euse principal.e	100%	5	1
Groupe 6				
Bill	Chargé.e de billetterie	100%	6	1
Chb	Chargé.e de maintenance des bâtiments	100%	6	1
Groupe 7				

Aalog	Assistant.e Administratif.ve	100%	7	1
	Employé-ouvrier			
	Groupe 8			
Amp	Agent de maintenance	100%	8	1
	Groupe 9			
	TOTAL			26

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

De mettre à jour le tableau des effectifs de l'EPCC en créant le poste permanent d'administrateur général et en supprimant le poste d'administrateur de production.

D'autoriser l'ouverture des postes créés ou vacants au recrutement selon les modalités légales et réglementaires de publication et conformément aux grilles salariales en vigueur au sein de l'EPCC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an visés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
23 JUIL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Cité européenne du théâtre Domaine d'O Montpellier



